



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 501-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire a été adopté le 16 juillet 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 18 juillet 2024.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Pierre Rondeau, Directeur général et greffier
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Crabtree, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 juillet 2024 2024 entre 10h et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juillet 2024.

Pierre Rondeau

Signé avec ConsignO Cloud (18/07/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Signature